

# Premières Informations



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Numéro 2 - MARS 1986

## La couverture conventionnelle au début de 1985

Les résultats présentés ici proviennent d'une enquête réalisée en février 1985 auprès d'un échantillon d'établissements industriels et commerciaux de plus de 10 salariés. Son exploitation a été menée en étroite collaboration par le Service des Études et de la Statistique et la Direction des Relations du Travail. Une première enquête avait été réalisée en avril 1981 dans les mêmes conditions et ces « premières informations » indiquent l'évolution globale de la couverture conventionnelle depuis 1981; les résultats détaillés paraîtront ultérieurement dans un « Dossiers Statistiques du Travail et de l'Emploi ».

### Progression de la couverture conventionnelle de branche depuis 1981

En 1985, 82,9% des établissements de plus de 10 salariés du champ de l'enquête appliquent au moins une convention collective de branche et 86,4% des salariés sont ainsi couverts. En 1981, lors de la précédente enquête, les chiffres étaient respectivement de 76,9% pour les établissements et de 80,1% pour les salariés. On constate donc en quatre ans, une progression de 6% tant des établissements que des salariés couverts.

Proportion d'établissements appliquant au moins une convention collective de branche et proportion de salariés couverts par activité économique

Activités économiques	Établissements		Effectifs	
	1981	1985	1981	1985
Industrie . . . . .	86,2	88,4	90,4	92,5
Bâtiment, génie civil et agricole <sup>(1)</sup> . . . . .	77,5	74,8	64,8	61,8
Tertiaire (marchand et non marchand) . . . . .	71,6	81,9	71,9	85,2
<b>Toutes activités . . . . .</b>	<b>76,9</b>	<b>82,9</b>	<b>80,1</b>	<b>86,4</b>

(1) — Les variations observées ne sont pas significatives en raison de la spécificité du dispositif conventionnel en vigueur dans ce secteur.



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE - Division Salaires et conventions salariales  
1, place de Fontenoy - 75700 PARIS — ☎ 45.67.55.44

## Les secteurs industriels restent mieux couverts que les autres

Les secteurs de l'industrie restent les mieux couverts (92,5% des salariés y bénéficient d'une couverture conventionnelle) mais c'est dans le secteur tertiaire que la progression par rapport à 1981 est la plus importante : en 1985, 81,9% des établissements de ce secteur appliquent au moins une convention (71,6% en 1981) et 85,2% des salariés en bénéficient (71,9% en 1981).

Pour apprécier la couverture conventionnelle du bâtiment, génie civil et agricole, il faut prendre en compte la spécificité du dispositif conventionnel de ce secteur. Si 61,8% des salariés de ce secteur bénéficient d'une convention, on observe que 63,7% des salariés sont concernés par des accords professionnels dont certains, notamment pour les ouvriers, ont valeur de convention; comme une partie des salariés bénéficient à la fois d'une convention collective et d'un accord, plus de 90% des salariés du secteur sont finalement couverts par une convention ou des accords professionnels ayant valeur de convention.

## La couverture conventionnelle de branche augmente avec la taille des établissements

Plus la taille de l'établissement augmente et plus le pourcentage de salariés couverts par une convention est important (près de 96% des salariés des établissements de plus de 500 salariés). De 1981 à 1985, la progression de la couverture conventionnelle concerne toutes les tailles d'établissements et plus particulièrement les petits établissements et les très grands (plus de 500 salariés).

Proportion d'établissements appliquant au moins une convention collective de branche et proportion de salariés couverts par taille d'établissement

Taille des établissements	Établissements		Effectifs	
	1981	1985	1981	1985
De 10 à 49 salariés . . . . .	74,9	81,3	72,7	79,0
De 50 à 199 salariés . . . . .	84,1	89,0	80,0	85,9
De 200 à 499 salariés . . . . .	89,2	92,5	85,7	90,1
500 salariés et plus . . . . .	91,0	97,9	86,1	95,8
<b>Toutes tailles . . . . .</b>	<b>76,9</b>	<b>82,9</b>	<b>80,1</b>	<b>86,4</b>

## Progression importante de la couverture conventionnelle d'entreprise

La négociation au sein de l'entreprise ou de l'établissement s'est largement développée depuis la précédente enquête. Près de 18% des établissements de plus de 10 salariés appliquent une convention ou un accord d'entreprise ou d'établissement (10% en 1981); plus d'un tiers des salariés sont ainsi couverts par un texte d'entreprise ou d'établissement (moins d'un quart en 1981).

Proportion d'établissements appliquant au moins un texte d'entreprise ou d'établissement et proportion de salariés bénéficiaires

Taille des établissements	Établissements		Effectifs	
	1981	1985	1981	1985
De 10 à 49 salariés . . . . .	7,7	14,8	8,0	15,4
De 50 à 199 salariés . . . . .	15,8	25,9	15,7	27,8
De 200 à 499 salariés . . . . .	29,5	45,0	29,1	46,1
500 salariés et plus . . . . .	44,7	63,8	51,5	68,7
<b>Toutes tailles . . . . .</b>	<b>9,9</b>	<b>17,7</b>	<b>24,2</b>	<b>35,4</b>
<i>dont : établissements de 50 salariés et plus . . . . .</i>		<b>30,7</b>		<b>46,0</b>

## Réduction de plus de la moitié du nombre des salariés sans garantie conventionnelle

En 1985, 4,4% des salariés des établissements du champ de l'enquête ne bénéficient ni d'un texte de branche ni d'un accord d'entreprise. Ils étaient 11% en 1981. Ainsi, plus de la moitié des salariés qui n'étaient pas couverts en 1981 le sont en 1985; il en reste cependant 400 000 qui ne le sont pas encore; ceux-ci se trouvent surtout dans les établissements de moins de 50 salariés.

**Proportion de salariés non couverts  
(ni par un texte de branche, ni par un accord d'entreprise ou d'établissement)  
selon la taille de l'établissement**

	11 à 49 salariés	50 à 199 salariés	200 à 499 salariés	500 salariés et plus	Toutes tailles
1981 .....	18,9	11,3	6,3	3,6	11,0
1985 .....	9,1	3,7	1,6	—	4,4